



RECU EN PREFECTURE

Le 16 novembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201105-D00621910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 novembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (arrivé à la question n° 11), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence (avec possibilité de procuration de vote) : M. Guillaume BAILLY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Damien HUGUET

Étaient absents : Mme Elise AEBISCHER, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD à M. Anthony POULIN, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 10), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, M. Thierry PETAMENT à Mme Marie LAMBERT, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : Déconstruction d'un immeuble sis 13 à 18 rue Berlioz par Néolia

Délibération n° 2020/006219

Déconstruction d'un immeuble sis 13 à 18 rue Berlioz par Néolia

Rapporteur : M. Anthony Poulin, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	20/10/20	Favorable

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de demander au conseil municipal de se prononcer sur la déconstruction de l'immeuble sis 13 à 18 rue Berlioz dont Néolia est propriétaire.

Contexte

Situé dans le quartier Palente, cet immeuble (rez-de-chaussée + 4 étages), construit en 1957, regroupe 60 logements de type 3 identiques répartis sur 6 entrées de 10 logements.

Longeant la rue Berlioz, cette barre longue de plus de 80 mètres forme une barrière qui enclave la place Olof Palme dans sa limite sud. Les entrées de cet immeuble sont situées côté place Olof Palme et ne sont pas visibles depuis la rue Berlioz, configuration propice à divers trafics.

L'insécurité qui règne dans et aux alentours de ce bâtiment, l'impossibilité de diversifier l'occupation de ces petits logements peu attractifs et la mono typologie de ceux-ci qui ne permet pas aux locataires de rester durablement dans l'immeuble, ont engendré un important taux de rotation de ces derniers. Cette perte d'attractivité de l'immeuble a notamment abouti à la décision de déconstruction de celui-ci par Néolia.

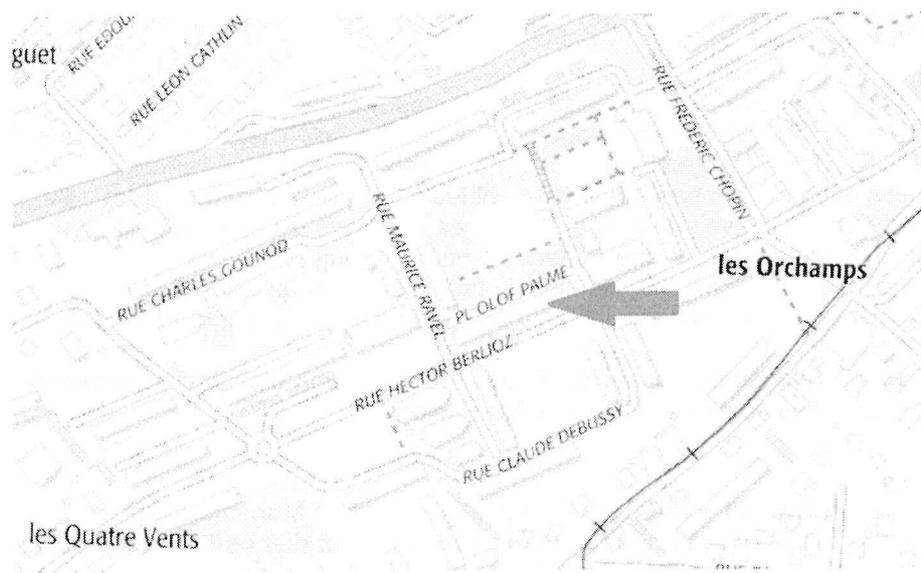
Une réflexion a été engagée entre la Ville de Besançon (aménagement de la place Olof Palme, du square Debussy et plus globalement du quartier) et Néolia.

L'ouverture d'un espace entre le square Debussy et la place Olof Palme, tous deux récemment rénovés, que permettra cette déconstruction, pourrait constituer la première étape d'une réflexion plus vaste à mener sur le quartier des Orchamps, quartier prioritaire de la politique de la ville, en lien avec le bailleur Néolia.

La déconstruction de ce bâtiment pourrait donner un signal fort sur la volonté de la Ville de s'engager sur ce secteur.

Cette réflexion globale pourrait permettre de travailler sur le devenir du quartier d'un point de vue urbanistique (aménagement et maillage des espaces, liens fonctionnels et physiques avec Palente ...) mais également en termes de développement local, de tranquillité et d'accompagnement des habitants.

De plus, les relogements de cet immeuble ne devront pas être priorités sur les relogements réalisés dans le cadre du NPNRU de Planoise.



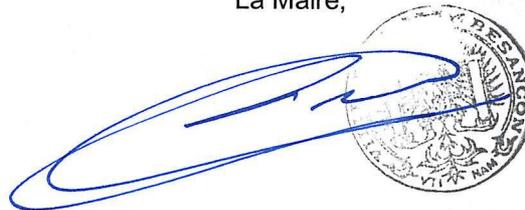
Relogement des locataires

Le relogement des locataires sera organisé dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) qui débutera en 2020. Ce relogement s'opérera selon les règles édictées par la charte communautaire de relogement rédigée par Grand Besançon Métropole en collaboration avec la Ville de Besançon et signée par les bailleurs sociaux et les partenaires impliqués (État, CAF, Département, CCAS, ...). Cette charte prévoit notamment, pour les ménages les plus modestes, un reste à charge constant pour un logement de même surface et pour les autres ménages relogés, un taux d'effort inférieur, équivalent ou se rapprochant le plus du taux d'effort initial. Dans tous les cas, le reste à vivre ne doit pas évoluer de façon à devenir inférieur à 6 Euros par jour et par unité de consommation.

Les propositions de relogement, avant passage en commission d'attribution logement des bailleurs (CAL), seront examinées par le Groupe Technique Relogement (GTR).

A la majorité des suffrages exprimés (9 contre), le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la déconstruction de cet immeuble, conformément aux dispositions de l'article L. 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, sous réserve que les opérations de relogement réalisées dans le cadre de cette opération de droit commun ne soient pas prioritaires sur les relogements réalisés dans le cadre du NPNRU, valide le principe de réalisation d'une étude urbaine globale sur le quartier de Palente et autorise Madame la Maire à solliciter Grand Besançon Métropole pour cette réalisation dans le cadre du Contrat de Ville.

Pour extrait conforme,
La Maire,

A blue ink signature of Anne VIGNOT is written over a circular official seal. The seal features the coat of arms of Grand Besançon Métropole and the text "GRAND BESANÇON MÉTROPOLITAINE" around the perimeter.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à la majorité

Pour : 46

Contre : 9

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0